Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 37 (1908)

Heft: 9

Artikel: Bilan géographique et historique de l'Europe en 1907 [suite]

Autor: Alexis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039555

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. J. Dessibourg, Directeur de l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. R. Chassot, 8, rue Grimoux, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE: Bilan géographique et historique de l'Europe en 1907 (suite). — Travaux manuels: programme pour l'année scolaire 1908-1909. — Programme scolaire du IVme arrondissement. — Programme scolaire du Ier arrondissement. — Glânures pédagogiques. — † M. Antoine Collaud, ancien instituteur. — Nos plantes médicinales. — Bibliographies. — Chronique scolaire.

Bilan géographique et historique de l'Europe

EN 1907

(Suite)

Belgique. — Le 4 décembre, les Chambres belges ont reçu, pour le discuter et, s'il y a lieu, l'approuver, le texte d'un projet de traité pour la cession du Congo à la Belgique. Le projet, signé par le roi et contresigné par tous ses ministres, est ainsi conçu:

« ARTICLE PREMIER. — S. M. le Roi-Souverain déclare céder à la Belgique la souveraineté des territoires composant l'Etat indépendant du Congo, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés. L'Etat belge déclare accepter cette cession,

reprendre et faire siennes les obligations de l'Etat indépendant du Congo, telles qu'elles sont détaillées en l'annexe A, et s'engage à respecter les fondations existantes au Congo, ainsi que les droits acquis légalement reconnus à des tiers, indigènes et non indigènes.

- « ART. 2. La cession comprend tout l'avoir immobilier et mobilier de l'Etat indépendant et notamment : (suit l'énumération des terres du domaine public et privé, des actions financières, des bâtiments et installations, des marchandises en magasin : ivoire, caoutchouc, etc., annexe B.)
- « ART. 3. La cession comprend tout le *passif* et tous les engagements financiers de l'Etat indépendant, tels qu'ils sont détaillés à l'annexe C.
- « ART. 4. La date à laquelle la Belgique assumera l'exercice de son droit de souveraineté sur les territoires visés à l'article premier sera déterminée par arrêté royal.
 - « Bruxelles, 28 novembre 1907. »

Nous devons nous borner ici à ces dispositions générales, car les détails renseignés dans les annexes A B C seront sans doute modifiés après discussion.

Espérons que le Parlement ne laissera pas tomber en des mains étrangères cet héritage royal, que d'autres puissances envient à la Belgique.

Le rêve de Bruges port de mer est un fait accompli. Le 23 juillet 1907, le roi Léopold a fait l'inauguration solennelle du port de Zeebrugge. Après la bénédiction de la mer par l'évêque du diocèse, il a parcouru le nouveau canal maritime et les bassins du port intérieur de Bruges, où de magnifiques fêtes historiques ont eu lieu; puis il s'est rendu, par mer à bord de son yacht l'Albert, d'abord à Terneuzen; de là, par l'ancien canal élargi, à Gand, puis à Anvers. On l'a vu aussi à Bruxelles : partout il a ostensiblement animé et provoqué l'actif achèvement des quatre grands ports de mer : Anvers, Gand, Bruges et Bruxelles.

Quelle peut-être la fortune publique de la Belgique? On l'évalue à 25 milliards, joli chiffre qui donne à chaque famille belge de 5 personnes, en moyenne, presque 20 000 francs. Ce n'est pas mal! Sauf erreurs et omissions!

Hollande (Nederland). — La deuxième conférence de la Paix s'est ouverte en avril dernier à La Haye, sous la présidence de M. de Nélidoff, délégué de la Russie. Une trentaine d'Etats s'y firent représenter. On sait qu'il s'agissait de réglementer les choses de la guerre, de façon à en limiter les horreurs, les méfaits inutiles, à sauvegarder les pays neutres, etc. Après quatre mois de discussions interminables et embrouillées, où

chaque nation plaidait sa cause d'une manière plus ou moins égoïste, il en est sorti les conventions ci-après :

1º Les hostilités ne doivent pas commencer sans avertissement préalable et non équivoque, énoncé sous forme d'une déclaration de guerre motivée, ou d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle. — 2º Il sera établi une cour internationale des prises. — 3º On adaptera à la guerre maritime les principes de la Convention de Genève. — 4º Il est interdit de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons. — 5º L'arbitrage obligatoire est recommandé, de même que le respect des droits et des puissances neutres.

Beaucoup trouvent que ce résultat est maigre et son exécution incertaine, car le principe de la guerre n'en reste pas moins de « faire à l'ennemi le plus de mal possible, par tous les moyens légaux et le plus promptement possible ». Mieux vaudrait s'en tenir aux règles de la charité chrétienne. On oublie que la guerre, « fléau de Dieu », subsistera aussi longtemps que la méchanceté des hommes et l'ambition des gouvernements.

Quoi qu'il en soit, les diplomates ont fait assaut réciproque de courtoisie, à en juger par les 317 dîners officiels qui ont coûté, dit-on, 2618000 francs, sans compter les frais généraux s'élevant à 14850000 francs, à la charge des pays représentés.

Quant au palais de la Paix, que le milliardaire américain Carnegie fait bâtir à La Haye pour la Conférence, la première pierre en a été posée le 30 juillet; elle porte l'inscription: Paci justicia firmandæ hanc ædem Andreæ Carnegii munificentia dedicavit, 1907: A la paix par la justice affermie la munificence d'André Carnegie a dédié ce palais, 1907.

Va donc pour la paix et la justice! Mais, « celui qui aime la paix doit se préparer à la guerre », sinon pour la provoquer, du moins pour la soutenir. Aussi voilà qu'il est question d'une alliance hollando-belge, préconisée par de bons esprits. Elle aurait pour résultat d'unir les forces des 7 millions de Belges aux 5 ½ millions de Bataves, tous braves et patriotes; de joindre la puissance industrielle de la Belgique aux forces navales et aux moyens d'expansion commerciale de la Hollande; d'établir entre les deux pays et leurs colonies, comptant plus de 60 millions de sujets, un système d'union douanière ou Zollverein, profitable à tous et parfaitement licite, puisque la neutralité imposée à la Belgique pour les choses de guerre n'empêche pas les choses pacifiques.

Au 1^{er} mai 1908, la Hollande appliquera pour ses chemins de fer l'heure de l'Europe centrale (2^e fuseau horaire), abandonnant l'heure occidentale (1^{er} fuseau), usitée en Belgique,

en Angleterre, etc. Le motif invoqué pour ce changement est que le trafic de la Hollande avec l'Allemagne, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, est beaucoup plus important que le trafic avec les autres pays voisins, et que la situation géographique de la Néderlande dans la partie orientale du premier fuseau mettait l'heure locale en retard de 40 minutes sur le temps moyen.

D'aucuns ont préconisé la même réforme en Belgique, sans s'apercevoir qu'on tomberait dans l'inconvénient contraire. C'est bien plutôt l'heure locale qui doit, dans une mesure convenable, s'accommoder de la situation. Il suffirait pour les provinces orientales : Limbourg, Liège, Luxembourg, de retarder l'heure locale de 30 minutes pour retrouver la division du jour en une matinée et une soirée d'égale longueur.

Luxembourg. — Le grand-duc Guillaume n'ayant que des filles, et la loi salique n'existant que dans le grand-duché, a constitué, par un pacte de famille, sa fille aînée Marie-Adélaïde, âgée de treize ans, héritière du trône. La Chambre a ratifié cette disposition à l'unanimité, pour écarter un compétiteur allemand protestant et doter le pays catholique d'une dynastie catholique, alors que depuis 1815 il n'avait eu que des souverains étrangers et protestants. En effet, la grande-duchesse mère, née princesse de Bragance, étant catholique, a fait élever dans la même religion tous ses enfants, qui, nés dans le Luxembourg, sont doublement populaires.

Heureux pays, qui ne connaît ni abus de pouvoir, ni conflit politique, ni impôt, ni dette, ni armée, sauf la police, et qui prospère dans la paix par le travail agricole et industriel!

Allemagne (Deutschland). — Le grand-duc de Bade, Frédéric Ier, né à Carlsruhe en 1826, marié en 1856 à l'une des filles du roi de Prusse Guillaume Ier, est mort le 27 septembre au château qu'il possédait dans l'île de Meineau (lac de Constance). Il fut un des héros de l'impérialisme allemand, en secondant les plans de son beau-père. Après 51 ans de règne, il laisse pour successeur son fils le grand-duc Frédéric II, âgé de 50 ans, époux de la princesse Hilda, sœur du grand-duc de Luxembourg; mais Frédéric II n'ayant pas d'enfant, la succession écherra à son cousin Max de Bade, époux d'une princesse de Cumberland.

Par suite d'une dissolution du Reichstag, les dernières élections allemandes pour les Chambres marquent un important échec pour les socialistes, que le gouvernement combat, tandis que le centre catholique sort victorieux de la lutte.

Il a été question de constituer l'Alsace-Lorraine, actuellement « Pays d'Empire », en un « grand-duché », en faveur du prince impérial Eitel. D'autres ont proposé une annexion au grand-duché de Bade ou simplement l'érection en république, ce qui serait assez mal vu dans l'Empire, nonobstant l'exemple de Hambourg et autres « villes libres », qui sont des républiques.

La diète de Brunswick a nommé comme titulaire du duché le duc Jean-Albert de Mecklembourg, patronné par le parti guelfe, de préférence au prince Frédéric-Guillaume de Prusse, présenté par les dissidents.

L'empereur allemand n'est pas le dernier à provoquer des visites de têtes couronnées. Après sa rencontre avec le tsar, c'est à Londres qu'il est allé saluer son oncle le roi Edouard VII, empereur des Indes. Tous ces beaux témoignages d'amitié rassurent pour la paix européenne, mais n'empêchent pas la défiance entre gouvernements. Le Reichstag a voté la construction de quatre nouveaux cuirassés et de six croiseurs de 10 000 à 13 000 tonnes, etc., cela contre l'entente anglo-française; en même temps les journaux se vantent que l'Empire dispose de « cinq millions de soldats pour écraser les ennemis quels qu'ils soient!... »

La vraie conquête allemande, a-t-on dit, est celle que fait le commis-voyageur sur tous les marchés du globe. Il est partout où il y a de l'argent à gagner et une position à prendre. Actif, entreprenant, sérieux, instruit, modeste dans ses débuts, pas vantard, mais économe, il crée une rude concurrence aux autres nationalités. Il est vrai que l'Allemagne a pléthore d'étudiants, dont le nombre a doublé depuis quinze ans dans les écoles techniques et triplé dans les facultés des lettres, de droit, de médecine. Les carrières libérales étant encombrées, force est de chercher emploi dans l'industrie et le commerce lointain.

Grâce au syndicat de onze grandes compagnies, la puissance maritime de l'Allemagne s'affirme surtout dans les transports, où elle a pu réaliser en trois ans une réserve de 2 ½ milliards de francs. La Compagnie Hambourg-America linie, la plus forte de l'Europe, a mis à flot pour le service de New-York le paquebot Président Lincoln. Il possède sept ponts, des aménagements luxueux pour 325 passagers de première classe, 125 de seconde, 1005 de troisième et 2 300 de pont; ce qui, avec 345 hommes d'équipage, fait 4 100 habitants pour cette « ville flottante ».

La navigation intérieure, particulièrement sur le Rhin, alimentée par la Hollande, est telle que les bassins de Ruhrort-Duisbourg, deux fois plus étendus que ceux d'Anvers, ont vu passer 14 millions de tonnes de marchandises. Des chalands de 1500 tonnes remontent jusqu'à Bâle, et le trafic du Rhin,

quintuplé depuis vingt ans, atteint 30 millions de tonnes, plus que celui de tous les fleuves et canaux de France réunis.

La question polonaise. La persécution du gouvernement prussien contre le peuple polonais se continue âpre et cruelle par l'imposition de l'enseignement en allemand dans toutes les écoles, y proscrivant la langue maternelle, et par l'expropriation forcée des terres. L'Etat prussien a déjà dépensé plus d'un demi-milliard pour acquérir les propriétés des Polonais, afin de les remettre à des milliers de colons allemands, tous protestants, amenés surtout des centres industriels, où il y a pléthore de « sans travail », étant donnée la crise manufacturière qui se manifeste plus ou moins partout, en Allemagne comme ailleurs, par suite d'une production excessive dans les diverses branches économiques.

Autriche-Hongrie (Esterreich et Magyar-Oroszag). — Le vénérable empereur-roi François-Joseph, âgé de 78 ans, a été sérieusement malade pendant deux mois; mais sa robuste constitution a repris le dessus, écartant cette fois encore la question de succession au trône et celle de la dissolution de la double monarchie. Faute d'héritier direct, l'héritier présomptif est le grand-duc François-Ferdinand, marié morganatiquement avec une comtesse Choteck de Bohina, ce qui le tient éloigné de la cour. On le dit intelligent et bon patriote.

Le Reichsrath a adopté le suffrage universel direct. Un compromis austro-hongrois consacre l'indépendance économique des deux Etats pour les traités de commerce et de douane, les contributions, les tarifs des chemins de fer, le système monétaire. En compensation, la Hongrie portera sa participation aux dépenses communes à 35 %, au lieu de 30 %.

D'autre part, les Magyars sont en conflit avec les Croates, qui voudraient former un Etat distinct, en incorporant à la Croatie l'Istrie, la Dalmatie et même la Bosnie et l'Herzégovine, apanage de la couronne de Saint-Etienne. N'obtenant pas satisfaction sur ce point, ni sur la question de l'emploi des langues, les Croates ont refusé de siéger à la diète hongroise.

A l'occasion du septième centenaire de sainte Elisabeth, fille du roi André de Hongrie, le Pape a adressé au clergé et aux fidèles du royaume une encyclique de félicitation et d'encouragement pour la célébration des fêtes en l'honneur de leur céleste patronne.

(A suivre.) Fr. Alexis-M. G.

On déshonore la justice quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance; c'est mal faire le bien.